



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2017**

L'An Deux Mil Dix Sept et le 30 Juin, le Conseil Municipal Extraordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRERE – Yves MOITY - Sylvie ANQUETIN- Annie ETCHEGOYHEN - Bernard HALTY - Patou LENDRES - Frédéric PALACIO - Pierre CANDALOT DIT SECALOT— André ETCHEGOIN—Maurice MARTINEZ-Alain PIERRINE

Absentes : Béatrice ZAGO—Martine SEMPIETRO-Carole IRLIK.

Secrétaire de séance : Yves MOITY.

**ORDRE DU JOUR
1 – 2017-27 ELECTIONS SENATORIALES.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Juin 2017, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque. Aucune objection n'étant soulevée le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

1- 2017-27 ELECTIONS SENATORIALES.

Monsieur le Maire donne lecture des textes relatifs au déroulement des élections sénatoriales. Il indique que la Commune d'AGNOS doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Après appel à candidature et vote

SONT ELUS

Titulaires :
BERNOS André - Anne-Marie BARRERE—Sylvie ANQUETIN.

Suppléants :
Patrick LENDRES— Alain PIERRINE—Bernard HALTY.

Vote à l'unanimité.

Fin du Conseil Municipal 9 h 00

Le secrétaire de séance :
Y. MOITY

Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal Extraordinaire du 30 Juin 2017 à 1 délibération.